

COMMUNE DE LA MORTE

MAIRIE DE LA MORTE
PLACE DE LA MAIRIE
38350 LA MORTE
mairie.lamorte@orange.fr
Tel : 04 76 72 18 73 – Fax 04 76 72 10 16

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE : **MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

Consultation Simplifiée :

CREATION D'UNE PISTE DE DH SUR LE **DOMAINE DE L'ALPE DU GRAND SERRE**

DATE DE REMISE DES OFFRES :

Vendredi 22 septembre 2017 à 12 h00



www.mairielamorte.fr

Le document se compose dans son intégralité des 3 chapitres suivants :

I/ REGLEMENT DE CONSULTATION :

II/ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES PARTICULIÈRES

III/ ACTE D'ENGAGEMENT

Présentation générale du projet :

Dès l'arrivée du télésiège 4 de La Blache, les vététistes pourront emprunter de jolies prairies et forêts avec en prime une belle vue sur Grenoble et le massif du Taillefer sur un peu plus de 300m de dénivelé négatif. Le traçage sera imaginé en suivant au maximum les reliefs naturels du terrain pour une bonne intégration dans le paysage. La pente moyenne du terrain étant soutenue, l'objectif sera de créer plusieurs traversées mouvementées en choisissant des replats pour faire demi-tour afin de garantir au maximum l'aspect ludique de la piste. Le vététiste ou la personne en fauteuil roulant se sentira en sécurité sur ce tracé large, grâce à une bonne visibilité sur les obstacles et un traçage lui permettant de ne pas souffrir physiquement, notamment au moment des freinages, ce qui réduira également l'entretien du parcours.

De légers dévers seront mis en place pour un écoulement naturel de l'eau. Aux points stratégiques, des drains en bois seront implantés.

Sur l'itinéraire principal, l'agrément se fera essentiellement avec des mouvements de terrain, des « woops », des virages relevés en terre comme le veut la norme nf 52 –110, tous les modules seront franchissables à l'enrouler.

Pour apporter de la pédagogie en complément de la piste principale, 2 variantes pourront être envisagées dans le bois central. La première dans un esprit « pumtrack », sur laquelle il faudra se déplacer en pompant et la seconde plutôt « trialisante », plus naturelle, équipée de petits modules en bois permettant de travailler l'équilibre et la maniabilité, idéal pour les écoles.

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : Prestation de terrassement et équipement de piste verte de DH permettant d'être empruntée en fauteuil roulant selon normes AFNOR

Lieu d'exécution : Alpe du Grand Serre

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes

Article 4 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère 1 : Prix des prestations	50%
Critère 2 : Moyen technique	25 %
Critère 3 : Délai de réalisation	25 %

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui

Pièces de la candidature :

Les **FORMULAIRES DC1 ET DC2** peuvent être téléchargés à partir du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U)
- Un mémoire technique
- Document de prix

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

La collectivité se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les mieux classés.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

CREATION D'UNE PISTE DE DH SUR LE DOMAINE DE L'ALPE DU GRAND SERRE

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE LA MORTE
PLACE DE LA MAIRIE
38350 LA MORTE**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

6.2 – Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 22 septembre 2017 à 12H00

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Gestionnaire :

Nom, Prénom : M. Julien MASSON

Adresse : Mairie de La morte – place de la mairie – 38350 LA MORTE

Tél : 06 16 26 00 60

Courriel : jumasson8@gmail.com

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent document concernant : Création d'une piste de DH sur le domaine de l'Alpe du Grand Serre

Lieu(x) d'exécution : LA MORTE – 38350

1.2 - Décomposition en tranches et lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.3 - Calendrier du marché

Les travaux devront être réalisés au plus tard avant les premières chutes de neige, soit pour le 15 novembre 2017

Article 2 : Pièces contractuelles du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le présent cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 1er janvier 2010
- Un devis détaillé
- Le mémoire technique (le cas échéant)

Article 3 : Délais d'exécution ou de livraison

Le délai de commencement des travaux est de 11 jours à compter de la notification du marché.

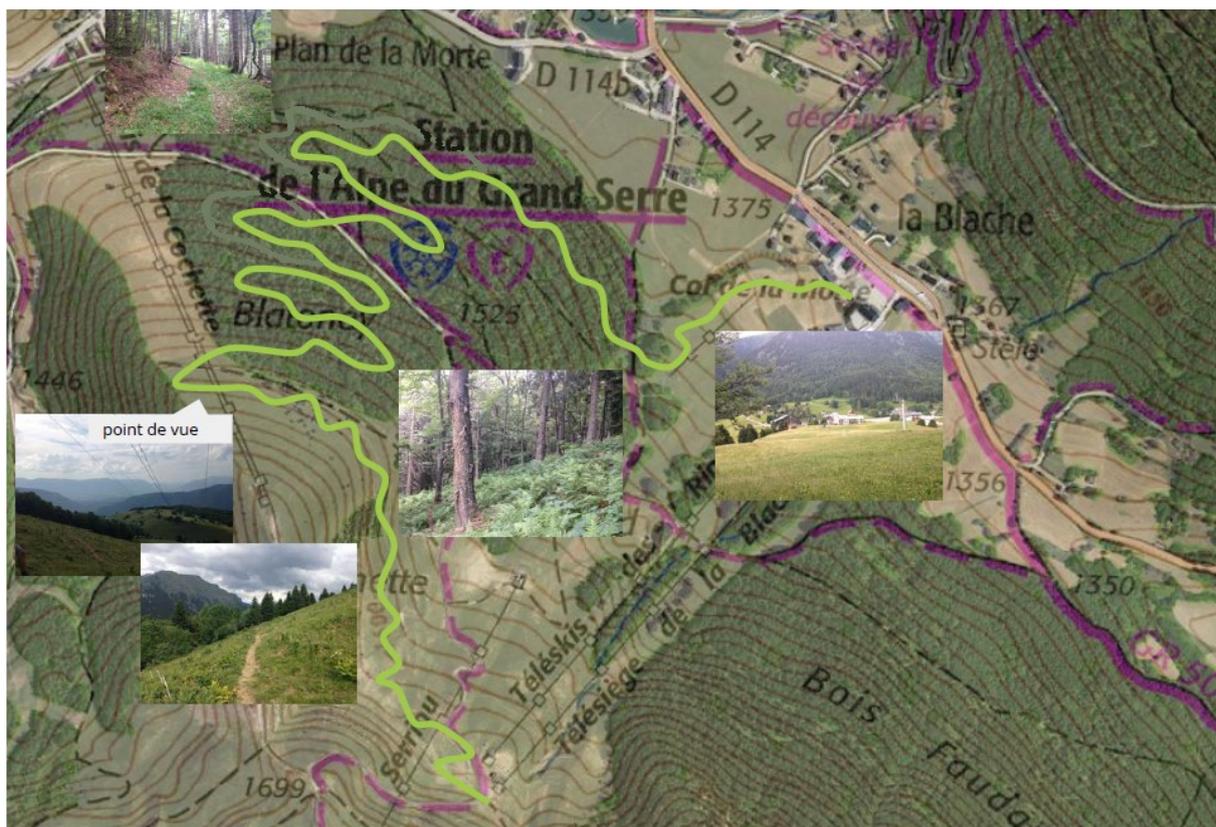
Article 4 : Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Emplacement des travaux :

L'exécution des prestations aura lieu :

- Départ de piste au sommet du télésiège de La Blache et retour en bas de celui-ci.



Article 5 : Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples sont effectuées par le représentant de la personne publique au moment même de la livraison des travaux conformément aux articles 24 et 25 du C.C.A.G.-travaux.

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues au C.C.A.G.-Travaux.

Article 6 : Prix du marché

6.1 – Le marché est conclu à prix unitaire

Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux quantités réellement livrées.

Il n'y aura aucun forfait, ni minimum facturable d'avance.

Le montant des fournitures et travaux réalisés sera payé à l'entreprise titulaire du marché sur la base des travaux effectués sur site. Une facture détaillée sera émise par le titulaire.

6.2 – Forme des prix ferme et actualisable

Article 7 : Modalités de règlement des comptes

Les demandes de paiement et factures, sont envoyées par voies électronique à l'adresse suivante : **mairie.lamorte@orange.fr**

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées selon l'échéancier convenu à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Article 8 : Pénalités

Concernant les pénalités journalières, les stipulations de l'article 20 du C.C.A.G.-Travaux. s'appliquent.

Article 9 : Résiliation du marché

Seules les stipulations du C.C.A.G.-Travaux., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

Article 10 : Droit et Langue

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Grenoble est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Article 11 : Dérogations au C.C.A.G.

Les dérogations au C.C.A.G.-Travaux, explicitées dans les articles désignés ci-après du C.C.P., sont apportées aux articles suivants : pas de dérogation

**Lu et approuvé
(Signature)**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Création d'une piste verte de DH accessible en fauteuil roulant

Tranche ferme : Linéaire de piste

Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Total
Terrassement			
Panneau de départ d'information			
Drain en bois			
Balises numérotées le long du parcours tous les 300 m, avec signalisation des zones de danger			
Passage canadien			
Apport matériaux complémentaires			

Tranche conditionnelle :

Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Total
Heures de pelle			
Personnages en mousse + pose			
Arche de passage secret entrée de piste + pose			
Mur mousse sur câble + pose + balisage pédagogique pour explication du fonctionnement			
Module tronc 6m + pose + balisage pédagogique pour explication du fonctionnement			
Module passerelle vague 8m + pose + balisage pédagogique pour explication du fonctionnement			
Module passerelle devers 6 m + pose + balisage pédagogique pour explication du fonctionnement			
Module escalier débutant 3 marches 6m + pose + balisage pédagogique pour explication du fonctionnement			
Zone repos « point de vue » avec table			

**Le Fournisseur
(Cachet et Signature)**

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Personne publique contractante :

COMMUNE DE LA MORTE

Objet du marché :

CREATION D'UNE PISTE DE DH SUR LE DOMAINE DE L'ALPE DU GRAND SERRE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : M. Julien MASSON

Ordonnateur :

M. Raymond MASLO

Comptable public assignataire des paiements :

Le Trésorier Payeur – Trésorerie de la Mure – 38350 (ISERE)

Article premier : Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article « pièces contractuelles » du cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG-Travaux conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de.....

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse :

.....

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Numéro de SIRET

Code APE.....

Numéro de TVA intracommunautaire :

Engage la sociétésur la base de son offre ;

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de.....

Désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse :

.....

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Numéro de SIRET

Code APE.....

Numéro de TVA intracommunautaire :

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

L'ensemble des travaux à exécuter sera égal à :

TRANCHE FERME

Montant H.T.	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant T.T.C.	Euros
Soit en toutes lettres	

TRANCHE CONDITIONNELLE

Montant H.T.	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant T.T.C.	Euros
Soit en toutes lettres	

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

Article 3 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution des prestations proposé par le candidat est de

Ce délai ne devra toutefois pas dépasser 30 jours.

Le délai d'exécution des prestations part de la date de notification du marché.

Article 4 : Moyens techniques :

.....

.....

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

Article 5 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants² :

- Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

- Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

Avance :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

(Cocher la case correspondante.)

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et de l'article 51 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre
pour valoir marché*

A

Le

Signature du pouvoir adjudicateur

² Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.